

Le budget—M. Lalonde

Le gouvernement est disposé à agir dans trois domaines pour renforcer les droits des emprunteurs et rendre le marché hypothécaire plus juste et plus souple, afin d'améliorer la sécurité des propriétaires canadiens. Ces propositions sont décrites dans un document que je dépose avec ce budget.

[Traduction]

Tout d'abord, le gouvernement propose un Programme de protection des taux hypothécaires qui apportera une sécurité financière aux propriétaires obligés de renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés. Tous les Canadiens pourront adhérer au régime. Les participants verseront un droit modeste lorsqu'ils renouvelleront ou contracteront une hypothèque. Ils seront ainsi protégés contre une hausse extraordinaire des taux d'intérêt pendant une période égale au terme initial de l'hypothèque. Un propriétaire ayant une hypothèque de cinq ans qui participe au programme aura la garantie d'une stabilité relative de ses mensualités hypothécaires pendant dix ans, soit le double du terme initial.

La protection des taux hypothécaires apportent une importante sécurité personnelle aux propriétaires et à ceux qui veulent s'acheter un logement. Mon collègue, le ministre des Travaux publics, et moi-même désirons consulter les milieux financiers et l'industrie de l'habitation sur un certain nombre de modalités de fonctionnement du programme. Ces consultations devraient prendre fin d'ici un mois à peu près. Une législation sera présentée dès que les détails seront réglés. Tous les propriétaires qui concluront un nouveau contrat hypothécaire après le 1^{er} mars 1984 pourront participer au programme.

Ensuite, avec ma collègue le ministre de la Consommation et des Corporations (M^{me} Erola), je proposerai des changements de la *Loi sur l'intérêt*. Les nouvelles mesures exigeront la divulgation de renseignements sur le taux d'intérêt ainsi que les droits et les pénalités de remboursement anticipé, de façon que les emprunteurs connaissent de manière précise et simple les conditions de leur contrat. Les modifications garantiront aussi le droit de rembourser par anticipation toute hypothèque et limiteront la pénalité maximale exigible dans ce cas par une formule équitable pour l'emprunteur comme pour le prêteur. Le gouvernement se propose d'agir le plus vite possible. J'invite aussi les institutions financières à offrir volontairement et sur-le-champ les mesures proposées de remboursement anticipé aux emprunteurs hypothécaires existants.

● (1720)

Enfin, pour promouvoir les hypothèques à plus de cinq ans dans le secteur privé—hypothèques qui, comme les députés le savent n'existent pratiquement plus—, je prendrai des mesures favorisant le développement des titres hypothécaires. Des hypothèques à long terme peuvent apporter une sécurité appréciable aux propriétaires en garantissant leurs paiements hypothécaires pendant une longue période. Je suis disposé à proposer des modifications qui élimineront les obstacles législatifs au

développement des titres hypothécaires et me propose de consulter les prêteurs pour voir si d'autres mesures sont nécessaires au développement de ces titres dans le secteur privé.

[Français]

Les mesures que je propose pour améliorer la sécurité des propriétaires permettront à plus de Canadiens de s'acheter une maison. Cela améliorera leur sécurité économique personnelle tout en contribuant à la construction résidentielle, aux investissements des entreprises et à la croissance.

Ce budget a été précédé de consultations intensives avec des citoyens représentant tous les secteurs de l'économie et toutes les régions du pays. Ces consultations représentent une mesure importante pour tenir l'engagement du gouvernement, dans le Discours du Trône, d'instaurer des mécanismes plus permanents de consultation économique.

J'ai trouvé ces consultations extrêmement fructueuses et tiens à remercier tous ceux et celles qui ont pris le temps et fait l'effort de présenter leurs points de vue à mes collègues et à moi-même.

Le message qui revenait constamment était la nécessité d'avoir une période de stabilité et de cohérence dans la politique économique. Ce n'est pas le moment de changer de cap. Mes interlocuteurs ont également souligné que le processus budgétaire devrait permettre de présenter les initiatives importantes d'une façon qui favorise un débat public éclairé avant leur entrée en vigueur.

Conformément au Livre vert sur le processus budgétaire publié en avril 1982, le gouvernement rend le processus d'élaboration du budget toujours plus ouvert.

[Traduction]

Des consultations intensives sont maintenant devenues une caractéristique permanente de l'élaboration du budget. C'est une bonne chose, selon moi. D'importantes propositions de mon dernier budget, comme le Régime de placements en titres indexés et les encouragements fiscaux améliorés à la recherche et au développement, ont largement bénéficié des compétences et des connaissances manifestées lors des consultations et des observations postbudgétaires.

Mon budget d'aujourd'hui poursuit cette évolution vers un processus plus ouvert. Le gouvernement est conscient que la consultation ne peut et ne doit pas remplacer l'action. Cependant, des propositions, telles que celles présentées aujourd'hui peuvent être améliorées au profit de tous quand les Canadiens ont la possibilité de donner leur avis à ce sujet.

CONCLUSION

Je dépose avec ce budget des avis de motions des voies et moyens sur tous les changements fiscaux et tarifaires que j'ai proposés. Je dépose également tous les documents budgétaires que j'ai mentionnés.